



Ce mémorandum est basé sur la directive "Licence et qualification de joueur 2025/26" de la Commission technique de swiss unihockey.  
 Les chiffres donnent le **nombre maximal** de joueurs licenciés pouvant être engagés par match pour chaque ou classe concernée.  
 Lors de matches de promotion/rélegation, la limitation du nombre de joueurs engagés qui s'applique est toujours celle de la ligue inférieure.  
 Par match, le nombre **maximum** de 22 joueurs ne peut jamais être dépassé.

Licence  Ligue / Classe	Hommes Actifs												Juniors						Femmes Actives						Double droit de jouer										
	LNA	LNB	1ère ligue GT	2ème ligue GT	3ème ligue GT	4ème ligue GT	1ère ligue PT	2ème ligue PT	3ème ligue PT	4ème ligue PT	5ème ligue PT	U21	U18	U16	A	B	C	D	E	F	LNA	LNB	1ère ligue GT	2ère ligue GT		1ère ligue PT	2ème ligue PT	3ème ligue PT	U21	U18	A	B	C	D	E
Années <sup>2</sup> de	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	2005-2007	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2018	2019-2020	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	≤ 2009	2005-2007	2008-2009	2007-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2018	2019-2020
Hommes Actifs LNA	22											10																							
Hommes Actifs LNB		22										10																							
Hommes Actifs 1ère ligue GT			22									10																							
Hommes Actifs 2ème ligue GT				22								10																							
Hommes Actifs 3ème ligue GT					22							10																							
Hommes Actifs 4ème ligue GT						22						10																							
Hommes Actifs 1ère ligue PT							22																												
Hommes Actifs 2ème ligue PT								22																											
Hommes Actifs 3ème ligue PT									22																										
Hommes Actifs 4ème ligue PT										22																									
Hommes Actifs 5ème ligue PT											22																								
Juniors U21 (cl. A, B)												22	10																						
Juniors U21 (cl. C, D)												22	22																						
Juniors U18 (cl. A, B)													22	10																					
Juniors U18 (cl. C)													22	22																					
Juniors U16 (cl. A, B, C)														22		10																			
Juniors U14 (cl. A)																	22	10																	
Juniors U14 (cl. B)																		22	22																
Juniors A															22																				
Juniors B																22																			
Juniors C																	22																		
Juniors D+																		22																	
Juniors D																			22																
Juniors et Juniors E																				22															
Juniors et Juniors F																																			
Femmes Actives LNA																						22													
Femmes Actives LNB																							22												
Femmes Actives 1ère ligue GT																							22												
Femmes Actives 2ème ligue GT																								22											
Femmes Actives 1ère ligue PT																								22											
Femmes Actives 2ème ligue PT																									22										
Femmes Actives 3ème ligue PT																										22									
Juniors U21 (cl. A, B)																											22	22							
Juniors U17 (cl. A)																												22 <sup>3</sup>	22 <sup>3</sup>						
Juniors U17 (cl. B)																													22 <sup>3</sup>	22 <sup>3</sup>					
Juniors A																																			
Juniors B																																			
Juniors C																																			
Juniors D																																			
Coupe Suisse Hommes	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22																						
Coupe Suisse Femmes																																			
Coupe Ligue Hommes																																			
Coupe Ligue Femmes																																			
Seniors et Seniors																																			

Le double droit de jouer vaut uniquement pour jouer dans l'équipe pour laquelle la licence a été établie et seulement pour les matches de qualification du Championnat, et jamais pour les autres matches (Coupe, playoffs, playoffs promotion/rélegation, rondes de finale, etc.).

<sup>1</sup> A condition qu'aucun joueur/aucune joueuse de la catégorie Actif des ligues inférieures (max. 3) ne soit engagé. Sinon le nombre de Junior(e)s est réduit en conséquence, ex. 10 - 3 = 7.  
<sup>2</sup> Années pour lesquelles on peut prendre la liste correspondante. Toutefois, ce qui est déterminant pour l'engagement du joueur, c'est sa catégorie de licence et non son année de naissance.  
<sup>3</sup> seulement la plus jeune année de naissance  
<sup>4</sup> En M14 et M17, un joueur/une joueuse n'a le droit de jouer que dans une seule équipe pour les playoffs, les playouts et les tournois de promotion/rélegation.